

**MESSAGE N° 108**

3 novembre 2008

**du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi  
d'un crédit d'engagement pour l'équipement des  
forêts domaniales**

Conformément aux articles 29ss de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat et son règlement d'exécution du 12 mars 1996, nous avons l'honneur de vous soumettre un message à l'appui d'un projet de décret portant sur l'octroi d'un crédit d'engagement de 4 470 000 francs pour l'équipement des forêts domaniales.

Sont concernés les domaines d'équipement suivants:

- Remise en état et amélioration de chemins existants
- Construction et amélioration des centres et entrepôts forestiers
- Délassement et accueil du public, divers bâtiments
- Mesures de protection contre les dangers naturels
- Amélioration de biotopes et protection de la nature
- Participation à des syndicats

Le dernier décret concernant les forêts domaniales a été adopté le 11 mai 1998 par le Grand Conseil et promulgué le 18 août 1998 par le Conseil d'Etat. Il concernait l'exécution d'un programme pluriannuel (1998–2004). Pour diverses raisons, le programme d'investissement dans les forêts domaniales a subi des retards, ce qui explique que les moyens de 5 262 570 francs mis à disposition en 1998 seront épuisés dans le courant de l'année 2008 seulement. Les programmes d'investissement «Forêts communales et privées» d'une part, et «Forêts domaniales» d'autre part, sont traités séparément depuis 1997. Dans le présent message, on fait en outre remarquer que les projets de soins aux forêts protectrices ne sont plus compris, car ils ne sont plus assignés aux investissements. Ce transfert de dépenses des investissements vers le fonctionnement n'a que de faibles conséquences étant donné que 3 projets uniquement ont été concernés par cette disposition dans la période écoulée (effet environ 50 000 francs/an pour la période 1998–2007) et qu'un seul projet avec un solde de travaux de 120 000 francs (2009–2016, charge nette environ 20 000 francs) est concerné pour la nouvelle période.

Le présent message est axé sur les cinq chapitres suivants:

1. Brève description des forêts domaniales
2. Utilisation des derniers crédits d'engagement accordés: bilan et situation actuelle
3. Commentaires sur le nouveau programme
4. Programme 2009–2016 pour l'équipement des forêts domaniales
5. Considérations finales

**1. BRÈVE DESCRIPTION DES FORÊTS  
DOMANIALES**

Les forêts domaniales du canton de Fribourg s'étendent sur une surface de 4800 hectares, soit 12% de la surface forestière totale du canton. Réparties sur l'ensemble du canton, elles forment environ 35 grands massifs fores-

tiers, ainsi que de nombreuses autres surfaces de moindre importance. La carte en annexe montre leur répartition.

L'exploitation des forêts domaniales poursuit les buts suivants:

- Exploitation durable du bois en tant que matière première écologique
- Maintien et amélioration de la fonction protectrice contre les dangers naturels
- Amélioration des conditions du milieu naturel pour la faune et la flore (protection de la nature)
- Intégration de la fonction d'accueil et de délasserment

La gestion doit se faire en prenant en compte des critères d'économie d'entreprise et de rentabilité. Selon les derniers chiffres de l'année 2007, un temps de travail productif annuel d'environ 64 000 heures, ou en moyenne d'environ 14 heures/hectare de surface boisée, est effectué dans le secteur des forêts domaniales. Le résultat d'exploitation, avec des dépenses totales de 7,43 millions de francs et des recettes de 5,26 millions de francs a certes été déficitaire, mais toutefois nettement moins que ce qui avait été budgétisé. Différentes prestations sociales sont aussi contenues dans ce résultat. Les parties de l'entreprise orientées vers la rentabilité économique (production de bois, travaux pour tiers) couvrent pratiquement leurs coûts et montrent à nouveau des tendances très positives, en raison de l'augmentation du prix des bois.

Au cours des 10 dernières années, plus de la moitié des forêts domaniales (environ 2900 hectares) a été intégrée *pour la gestion et l'exploitation* avec les forêts communales avoisinantes, dans le cadre de la réorganisation des forêts publiques en corporations de triage. La planification, l'organisation et la réalisation des différents travaux dans les forêts domaniales sont effectués par les gestionnaires d'entreprise, sous la surveillance des arrondissements forestiers du Service des forêts et de la faune. La haute surveillance est du ressort du chef de service, respectivement de la Direction compétente. Les forêts domaniales situées dans le district de la Singine forment, à partir de 2008, une seule entité sous le nom de «Staatsforstbetrieb Sense» (environ 1800 hectares).

Tandis que l'entretien courant des installations permanentes est repris par ces nouvelles unités de gestion, les travaux avec caractère d'investissement (importantes mises en état, nouvelles installations, etc.) restent, comme jusqu'à présent, complètement du ressort du propriétaire foncier. Concernant *les équipements dans les forêts domaniales*, les réorganisations et restructurations effectuées et planifiées n'entraînent ainsi pas de changements fondamentaux.

**2. UTILISATION DES DERNIERS CRÉDITS  
D'ENGAGEMENT ACCORDÉS:  
BILAN ET SITUATION ACTUELLE****2.1 Situation financière selon le compte de fonctionnement**

Conformément au système en vigueur, les contrôles du crédit d'engagement s'effectuent sur les dépenses effectives.

|  | <u>Fr.</u>       |
|--|------------------|
| Solde du crédit selon décret du 20.11.1990 | 401 196          |
| + Décret du 11.05.1998                     | 5 262 570        |
| <b>Total brut disponible au 01.01.1998</b> | <b>5 663 766</b> |
| – Dépenses nettes 1998 (sans recettes)     | 656 413          |
| – Dépenses nettes 1999                     | 353 583          |
| – Dépenses nettes 2000                     | 394 787          |
| – Dépenses nettes 2001                     | 475 583          |
| – Dépenses nettes 2002                     | 837 897          |
| – Dépenses nettes 2003                     | 610 527          |
| – Dépenses nettes 2004                     | 938 376          |
| – Dépenses nettes 2005                     | 75 392           |
| – Dépenses nettes 2006                     | 99 495           |
| – Dépenses nettes 2007                     | 58 843           |
| – A la charge du crédit Lothar 2000–2003   | 241 448          |
| <b>Sous total des dépenses nettes</b>      | <b>4 742 344</b> |
| <b>Disponible au 01.01.2008</b>            | <b>921 422</b>   |

Investissements par rubrique financière pour la période 1998–2007:

| <u>Pos.</u> | <u>Description</u>  | <u>Fr.</u>       |
|-------------|---|------------------|
| 501.006     | Matériel et prestations de tiers pour les constructions et l'infrastructure | 5 589 517        |
| 501.007     | Propres prestations pour les constructions et l'infrastructure              | 1 090 156        |
| 505.001     | Matériel et prestations de tiers pour les mesures de protection             | 1 342 109        |
| 505.002     | Propres prestations pour les mesures de protection                          | 1 423 036        |
|             | <b>Total des charges</b>  | <b>9 444 818</b> |
| 631.001     | Prestations pour tiers  | 290 459          |
| 660.007     | Subventions fédérales pour l'infrastructure                                 | 2 414 241        |
| 660.008     | Subventions fédérales pour les mesures de protection                        | 2 239 222        |
|             | <b>Total des recettes</b>   | <b>4 943 922</b> |
|             | Charges nettes 1998–2007  | 4 500 896        |
|             | Charges spéciales Lothar 2000–2003  | 241 448          |
|             | <b>Total pour contrôle</b>  | <b>4 742 344</b> |

## 2.2 Amortissement des équipements

Un amortissement annuel de 10% est normalement pris en compte pour les investissements dans le compte de fonctionnement des forêts domaniales. Des amortissements extraordinaires ont été possibles durant ces dernières années, grâce à une situation générale positive.

Tous les investissements précédents (infrastructures y compris bâtiments, ouvrages de protection, etc.) figurent encore, selon le bilan au 31.12.2007, avec une valeur de 1 571 210 francs. Environ 80 projets différents sont identifiés, dont moins de 10 concentrent plus de la moitié de la valeur. Cette valeur d'établissement du bilan très basse conduit à une charge d'amortissement modeste du compte courant des forêts domaniales.

Les investissements courants continueront à être amortis selon ce principe. Toutes les recettes de ces équipements (parts fédérales et participations de tiers) réduisent les frais d'amortissement.

## 2.3 Projets exécutés depuis 1998

Les dépenses brutes ci-dessous, réparties en fonction des composantes des projets, se basent sur les chiffres du contrôle par la gestion des projets.

| 411.2 / 411.3 Projets sylvicoles (forêts protectrices) |                   |                    |
|--|-------------------|--------------------|
| Arrondissement   | Nombre de projets | Dépenses en francs |
| 3  | 1 projet          | 22 000             |
| 4  | 1 projet          | 515 000            |
| 5/6  | 1 projet          | 214 000            |
| <b>Total</b>   | <b>3 projets</b>  | <b>751 000</b>     |
| 421.1 Amélioration de la desserte                      |                   |                    |
| Arrondissement   | Nombre de projets | Dépenses en francs |
| 1  | 3 projets         | 262 000            |
| 2  | 2 projets         | 308 000            |
| 4  | 2 projets         | 396 000            |
| 5  | 3 projets         | 1 154 000          |
| 6  | 1 projet          | 133 000            |
| <b>Total</b>   | <b>11 projets</b> | <b>2 253 000</b>   |
| 421.2 Bâtiments et centres, infrastructure, cabanes    |                   |                    |
| Arrondissement   | Nombre de projets | Dépenses en francs |
| 1  | 3 projets         | 1 515 000          |
| 2  | 1 projet          | 85 000             |
| 4  | 1 projet          | 101 000            |
| 5  | 1 projet          | 716 000            |
| 6  | 2 projets         | 77 000             |
| <b>Total</b>   | <b>8 projets</b>  | <b>2 494 000</b>   |
| 431 Mesures de protection, reboisement                 |                   |                    |
| Arrondissement   | Nombre de projets | Dépenses en francs |
| 2  | 8 projets         | 2 584 000          |
| 3  | 1 projet          | 236 000            |
| 5/6  | 1 projet          | 64 000             |
| <b>Total</b>   | <b>10 projets</b> | <b>2 884 000</b>   |

| Résumé  | Planification 1998 (Fr.) | Réalisation (Fr.) |
|---|--------------------------|-------------------|
| Projets sylvicoles (forêts protectrices)        | 1 846 000                | 751 000           |
| Amélioration de la desserte                     | 2 800 000                | 2 253 000         |
| Bâtiments et centres / infrastructure / cabanes | 1 255 000                | 2 494 000         |
| Mesures de protection, reboisement              | 2 765 000                | 2 884 000         |
| Protection de la nature et fonctions d'accueil  | 860 000                  | 229 000           |
| Participation à des syndicats                   | 364 000                  | 678 000           |
| Divers  | –                        | 155 000           |
| <b>Total des charges brutes</b>                 | <b>9 890 000</b>         | <b>9 444 000</b>  |

L'attribution aux différentes catégories de projets se fait avec des chiffres arrondis. Par rapport au programme prévu de 1998, les constatations suivantes peuvent être faites:

- La correspondance entre la planification et la réalisation est en général satisfaisante à bonne, même si différents projets prévus ont été remplacés par d'autres.
- Les dépenses pour les dessertes ont été réduites plus que prévu.
- En revanche, plus de moyens ont été engagés pour des projets de bâtiments, les 3 nouvelles réalisations du Burgerwald et de Belfaux (arrondissement forestier 1) ainsi que du Petit Belmont (arrondissement forestier 5) sont déterminantes.
- Les projets de sylviculture et les mesures de soins aux forêts protectrices sont mieux placés dans le compte courant que dans le compte d'investissement. La situation est semblable pour les mesures liées à la protection de la nature, qui ne nécessitent généralement pas de gros investissements financiers.
- La période de réalisation a été largement plus longue que prévu. L'ouragan Lothar en représente une des raisons. Ses conséquences ont conduit pendant plusieurs années à une réorientation des ressources et des activités.
- Malgré les vastes et continuelles mesures d'économie observées depuis 2003, les contributions fédérales ont atteint pratiquement exactement le cadre budgétisé. Une grande partie de ces contributions ont concerné des projets dans le domaine de la protection contre les dangers naturels ainsi que dans le domaine des infrastructures.

### 3. COMMENTAIRES SUR LE NOUVEAU PROGRAMME

#### 3.1 Remarques préliminaires

Les décisions de financement ultérieures pour chaque nouveau projet de détail ont normalement lieu au moyen d'une décision de Conseil d'État. Indépendamment des questions de financement, les procédures de consultation, de mise à l'enquête et d'obtention de permis doivent être menées. Pour autant que des projets puissent aussi être soutenus avec des fonds fédéraux, les procédures d'autorisation correspondantes sont appliquées conformément à la nouvelle péréquation financière RPT. Des cofinancements de la Confédération, basés sur la loi sur les forêts LFo, sont encore possibles pour les produits «forêt de protection – infrastructure», «ouvrages de protection – mesures de protection» ainsi que «biodiversité». Le soutien de la Confédération pour ces domaines a été réduit de manière importante dans le cadre des programmes d'allègement budgétaires et lors de la mise en œuvre de la RPT. En outre, ces produits fédéraux couvrent des domaines qui ne tombent que pour une faible part sous la notion d'investissements. Les informations générales suivantes sur les différents secteurs d'investissement se réfèrent au chapitre 4, ainsi qu'aux fiches signalétiques des différents projets.

#### 3.2 Remise en état et amélioration de chemins existants

Le besoin en desserte dans les forêts domaniales est en grande partie couvert grâce aux efforts faits par le passé. La valeur de référence de la densité de desserte par surface boisée dans les forêts domaniales est nettement supérieure à la moyenne cantonale. Conformément à la politique menée depuis des années, on doit renoncer par conséquent à de nouvelles constructions, et favoriser l'entretien ou l'amélioration de la desserte de base existante. Les processus de récolte de bois modernes et rationnels permettent le débardage du bois sur de plus grandes distances, notamment au moyen des câbles grue. Toutefois, ces techniques dépendent impérativement d'une très bonne desserte de base.

La mise en valeur des données vecteur de la carte nationale suisse permet de faire la synthèse suivante. Les chemins attribués aux classes 3 et 4 correspondent à l'image typique de la route forestière accessible aux camions (la 3<sup>e</sup> classe comporte généralement un revêtement bitumineux), tandis que la classe 5 n'atteint pas ce standard et n'est utilisable que par les véhicules tout terrain ou les véhicules forestiers de débardage.

Longueur et densité de la desserte par classes de chemins et arrondissements:

| Arrdt        | 3 Cl.         | 4 Cl.          | 5 Cl.          | Total          | Part        | Surface<br>Forêts<br>domaniales | Densité<br>3/4 Cl. | Densité<br>3/4/5 Cl. |
|--------------|---------------|----------------|----------------|----------------|-------------|---------------------------------|--------------------|----------------------|
|              | m'            | m'             | m'             | m'             | %           | ha                              | m'/ha              | m'/ha                |
| 1            | 5 900         | 21 300         | 24 800         | 51 900         | 16%         | 770                             | 35                 | 67                   |
| 2            | 22 000        | 26 000         | 25 700         | 73 700         | 23%         | 1 700                           | 28                 | 43                   |
| 3            | 4 800         | 8 700          | 7 000          | 20 600         | 6%          | 260                             | 53                 | 80                   |
| 4            | 500           | 12 500         | 6 700          | 19 700         | 6%          | 320                             | 40                 | 61                   |
| 5            | 12 600        | 66 500         | 45 100         | 124 100        | 38%         | 1 200                           | 65                 | 103                  |
| 6            | 11 000        | 8 600          | 14 600         | 34 200         | 11%         | 550                             | 36                 | 64                   |
| <b>Total</b> | <b>56 900</b> | <b>143 500</b> | <b>123 800</b> | <b>324 200</b> | <b>100%</b> | <b>4 800</b>                    | <b>42</b>          | <b>68</b>            |

Comme la plus grande partie des chemins forestiers possède une couche de fermeture naturelle, ils sont facilement sujets à l'érosion et l'usure. Ils nécessitent une rénovation après quelques décennies. Beaucoup de travaux d'assainissements sont aussi nécessaires suite à des problèmes de glissements de terrain, spécialement dans les régions de Flysch. Les budgets d'entretien courants ne peuvent cependant assumer des réfections de telle importance.

La valeur totale des infrastructures de desserte existantes (frais de construction) avoisine les 70–80 millions de francs. Selon la littérature spécialisée (différentes publications, par exemple KUONEN, HIRT), la qualité d'un chemin forestier diminue avec le temps, même si l'entretien courant et l'entretien périodique sont effectués (charges moyennes annuelles 2 francs/m' pour l'entretien courant et 5 francs/m' pour l'entretien périodique). Il est admis qu'après environ quarante ans (moyenne), des travaux importants de remise à niveau sont nécessaires pour garantir la fonctionnalité et la sécurité de l'ouvrage. Aux prix actuels, ces frais de remise à niveau peuvent se situer entre 100 et 150 francs/m', d'où il en résulterait des frais de rénovation moyens d'environ 1 million de francs/année. Malgré l'état de vieillissement de ces infrastructu-

res, le montant du crédit actuel se situe à environ un tiers d'une telle référence.

Dans l'avant-dernier programme de 1990, une dépense brute de 6 millions de francs était prévue pour la desserte dans les forêts domaniales. Dans le programme de 1998 c'était encore 2,8 millions et dans le présent programme moins de 2 millions de francs sont budgétisés. Ce montant représente un seuil qui doit être assuré, à moins que l'Etat accepte une détérioration massive de la qualité des infrastructures concernées. Compte tenu des responsabilités qui incombent à tout propriétaire d'un ouvrage, des fermetures de chemins pourraient être la conséquence aux endroits où l'adéquation aux standards de sécurité pour les usagers ne serait plus assurée.

### 3.3 Centres forestiers (bâtiments d'exploitation)

Après la réalisation de 3 centres forestiers durant la période passée, il reste encore un dernier besoin important dans le district de la Singine. Ce projet était déjà prévu dans le dernier crédit, mais a toutefois dû être reporté, principalement à cause de questions d'organisation.

Avec environ 1800 ha, la plus grande partie des forêts domaniales se trouve dans le district de la Singine. Dans cet arrondissement, différentes infrastructures sont certes disponibles, mais ne répondent plus aux exigences modernes. Une évaluation d'emplacement détaillée a conduit au projet, partie intégrante du présent message, qui constitue la partie principale des besoins d'investissement.

De plus, différents agrandissements de bâtiments existants sont nécessaires. Le développement dans le domaine de l'énergie et la demande accrue de bois énergie rendent nécessaires l'amélioration des conditions de stockage et l'augmentation des volumes disponibles.

Dans la forêt domaniale du Chablais, la création d'un centre à faune – forêt, qui doit servir en particulier au secteur de la faune terrestre, est proposé.

### 3.4 Délassement et accueil du public, divers bâtiments

L'aménagement d'installations d'accueil modestes (par exemple transformation de dépôts de matériel en abris ouverts) répond au besoin croissant du public pour des activités de loisirs et de délasserment en forêt.

Dans le 2<sup>e</sup> arrondissement forestier, il existe 26 cabanes forestières et bâtiments qui furent utilisés, par le passé, pour les besoins de l'exploitation forestière. Des solutions, ne chargeant pas les comptes de l'Etat, doivent être trouvées pour ces cabanes. Au cas où ceci n'est pas possible, la démolition de bâtiments est à envisager. Sans compter les bâtiments qui sont actuellement loués sans charger les forêts domaniales, il reste 7 bâtiments plus importants qui sont utilisés, aujourd'hui encore, tant pour l'exploitation forestière que pour l'exploitation d'alpages. Ici, quelques rénovations et assainissements avec un caractère d'investissement sont projetés.

Une idée de projet particulière propose la construction d'une tour panoramique dans les forêts du Chablais, dans la zone riveraine du lac de Morat. Ici, une réserve d'importance nationale pour les oiseaux d'eau et de migrateurs est prévue pour 2009. Cet aspect peut être combiné avec la fonction de délasserment des forêts par la mise à disposition du public d'une tour d'observation. Un autre

emplacement intéressant se trouve dans l'agglomération de Fribourg, dans la forêt domaniale de Belfaux où existent des synergies avec d'autres infrastructures déjà en place.

Une telle tour serait construite en bois, et représenterait aussi bien une attraction pour la population locale et le tourisme, qu'une carte de visite pour la construction en bois. Par contre, la réalisation d'un tel projet dépend d'un cofinancement supplémentaire important de la part de communes concernées et éventuellement de privés (sponsoring), aspect qui n'est pas concrétisé à ce stade. Dans le cadre de la création de ladite réserve, une participation supplémentaire de la Confédération serait éventuellement envisageable.

### 3.5 Mesures de protection contre les dangers naturels

Sous cette rubrique sont compris les projets ayant pour but la protection contre les diverses forces de la nature. Il s'agit principalement des constructions paravalanches, des protections contre les chutes de pierres, des ouvrages de correction de torrents, des constructions contre l'érosion et les glissements.

Les projets prévus dans le présent programme se situent exclusivement dans le 2<sup>e</sup> arrondissement forestier (district de la Singine). Ils s'orientent vers les dangers naturels propres à cette région, à savoir les processus de glissements et de crues. En plus des mesures sylvicoles, des mesures techniques doivent être prises localement afin d'assurer de manière durable la fonction de protection remplie par les grandes surfaces de reboisement du siècle passé. Plusieurs barrages dans les torrents ont subi d'importants dégâts dans le courant de cette décennie et risquent d'être complètement anéantis en cas de crue. Ces tronçons critiques doivent être constamment surveillés et remis en état. Les méthodes de génie biologique actuellement utilisées (construction en bois et protection contre l'érosion par plantations), permettent une très bonne intégration de ces mesures dans la nature.

Par rapport au dernier programme, les réalisations dans ce domaine seront réduites pour les raisons suivantes:

- Divers travaux de rénovation en suspens, dans le domaine de la correction de torrent, ont été effectués dans les forêts domaniales lors de la période précédente.
- Les dangers les plus importants sont liés à l'eau et aux instabilités des versants.
- Conformément aux stratégies et approches actuelles, les mesures préventives les plus coûteuses doivent se concentrer sur les régions avec un potentiel de dégâts directs important. Les forêts domaniales couvrent souvent des bassins versants, dans lesquels les effets de protection se font indirectement. La preuve de l'efficacité coûts – bénéfices n'est pas toujours facile à apporter.

C'est une des tâches du Service forestier que d'entreprendre des soins dans les bassins versants, de telle sorte qu'une dégradation lente du paysage soit évitée. En effet, de tels processus peuvent conduire à une augmentation importante du potentiel de danger et par conséquent à une augmentation massive des investissements nécessaires.

La justification pour des mesures techniques d'accompagnement dans le domaine des dangers naturels peut être résumée comme suit: aussi peu que possible, autant que nécessaire.

### 3.6 Amélioration de biotopes et protection de la nature

Les forêts domaniales de notre canton, et avec eux le service forestier cantonal, peuvent apporter une contribution dans le domaine de la protection de la nature, pour transmettre aux générations futures un paysage intact et intéressant. L'exploitation extensive de l'aire forestière est un facteur important pour le maintien de la qualité de nos ressources naturelles (air, sol, eaux souterraines).

Il s'est avéré, lors des dernières années, que les mesures prises en faveur de la protection de la nature dans les forêts domaniales, ne se font pas principalement par des investissements au sens financier, mais plutôt par une exploitation forestière adaptée, par un renoncement à certaines mesures et par le règlement de questions d'utilisation et de comportement.

Des mesures concernant la mise en valeur de 3 biotopes sont contenues dans le présent crédit.

### 3.7 Participation à des syndicats

Certaines forêts domaniales se situent dans le périmètre de projets d'améliorations foncières et doivent donc participer aux coûts de planification et de réalisation. Ceci au cas où la décision de réalisation y relative serait prise selon la procédure fixée dans la loi sur les améliorations foncières. Parce que la mise en œuvre de tels projets est décidée dans le cadre d'autres procédures, ces projets ne sont plus discutés dans le présent programme. Les participations probables se limitent à la part des coûts restant de ces investissements attribuée aux forêts domaniales.

## 4. PROGRAMME 2009–2016 POUR L'ÉQUIPEMENT DES FORÊTS DOMANIALES

Le tableau ci-après récapitule les investissements prévus par type d'objet conformément aux domaines d'équipements commentés dans le chapitre 3.

La période de référence, jusqu'en 2016, correspond à une planification grossière.

Explications sur les tableaux:

Devis: devis estimatif, coûts bruts escomptés

Contributions CH: participation escomptée de l'Office fédéral de l'environnement

Coûts restants Canton: coûts nets escomptés, après déduction des contributions de la Confédération et de tiers

Arrdt: Arrondissement forestier

N° réf.: N° de référence de la fiche signalétique (dossier séparé, annexes)

| Récapitulation                                      | Devis            | Contributions  |                | Coûts restants Canton |
|---|------------------|----------------|----------------|-----------------------|
|   |                  | Tiers          | CH             |                       |
| Domaines d'équipement                               | Fr.              | Fr.            | Fr.            | Fr.                   |
| Remise en état et amélioration de chemins existants | 1 990 000        | --             | 190 000        | 1 800 000             |
| Construction et amélioration des entrepôts          | 1 110 000        | --             | 150 000        | 960 000               |
| Délaçement et accueil du public, divers bâtiments   | 1 320 000        | 350 000        | --             | 970 000               |
| Mesures de protection contre les dangers naturels   | 550 000          | --             | 190 000        | 360 000               |
| Amélioration de biotopes et protection de la nature | 200 000          | --             | --             | 200 000               |
| Participation à des syndicats                       | 180 000          | --             | --             | 180 000               |
| <b>Total</b>  | <b>5 350 000</b> | <b>350 000</b> | <b>530 000</b> | <b>4 470 000</b>      |

Les tableaux suivants indiquent le détail des investissements prévus. Une fiche signalétique standardisée a également été établie pour chaque projet.

| Remise en état et amélioration de chemins existants |  |         |                  |                 |                |                       |
|---|--|---------|------------------|-----------------|----------------|-----------------------|
| Arrdt   | Désignation du projet  | N° réf. | Devis            | Contribution CH |                | Coûts restants Canton |
|   |  |         |                  | %               | Fr.            |                       |
|   |  |         | Fr.              |                 |                | Fr.                   |
| 1   | Chemin La Roche à Gips   | 1       | 100 000          | 40              | 40 000         | 60 000                |
| 2   | Programm WEGSAN Aegera – Höllbach  | 2       | 575 000          | 18              | 100 000        | 475 000               |
| 2   | Programm WEGSAN Sense  | 3       | 200 000          | 18              | 50 000         | 150 000               |
| 2   | Programm WEGSAN (Rechthalten, Flamatt)                                       | 4, 5    | 75 000           |                 |                | 75 000                |
| 2   | Places de parc auprès de signaux d'interdiction de circuler                  | 6       | 120 000          |                 |                | 120 000               |
| 3, 4  | Place de dépôt (Les Botteys), chemins et pistes (Bouleyres, Devin de Maules) | 7, 8, 9 | 300 000          |                 |                | 300 000               |
| 5   | Ponts de l'Arbogne   | 10      | 200 000          |                 |                | 200 000               |
| 6   | Chemin des forêts de Derbaly   | 11      | 60 000           |                 |                | 60 000                |
| 6   | Chemin des forêts de Lussy   | 12      | 50 000           |                 |                | 50 000                |
| 6   | Chemin des forêts de Vauderens   | 13      | 100 000          |                 |                | 100 000               |
| 6   | Chemin des forêts de Joux-des-Ponts  | 14      | 70 000           |                 |                | 70 000                |
| 6   | Chemin des forêts de Montessingert   | 15      | 50 000           |                 |                | 50 000                |
| 6   | Chemin des forêts de Teysachaux  | 16      | 90 000           |                 |                | 90 000                |
|   | <b>Total</b>   |         | <b>1 990 000</b> |                 | <b>190 000</b> | <b>1 800 000</b>      |

| Construction et amélioration des entrepôts          |  |            |                  |                 |                |                              |
|---|--|------------|------------------|-----------------|----------------|------------------------------|
| Arrdt   | Désignation du projet  | N° réf.    | Devis<br>Fr.     | Contribution CH |                | Coûts restants Canton<br>Fr. |
|   |  |            |                  | %               | Fr.            |                              |
| 1   | Centres Belfaux/Burgerwald/Cornard   | 20         | 100 000          |                 |                | 100 000                      |
| 2   | Centre Brügi, forêt domaniale Sense  | 21         | 700 000          | 20              | 150 000        | 550 000                      |
| 5,6   | Centres et entrepôts forestiers et forêt-faune (Galm, Chablais, Lussy)                   | 22, 23, 24 | 310 000          |                 |                | 310 000                      |
|   | <b>Total</b>   |            | <b>1 110 000</b> |                 | <b>150 000</b> | <b>960 000</b>               |
| Délassement et accueil du public, divers bâtiments  |  |            |                  |                 |                |                              |
| Arrdt   | Désignation du projet  | N° réf.    | Devis<br>Fr.     | Contribution CH |                | Coûts restants Canton<br>Fr. |
|   |  |            |                  | %               | Fr.            |                              |
| 5   | Tour en bois «Chablais»  | 31         | 700 000          |                 |                | 350 000                      |
| 2   | Assainissement de cabanes forestières et alpestres                                       | 32         | 390 000          |                 |                | 390 000                      |
| 2   | Démolition de cabanes  | 33         | 110 000          |                 |                | 110 000                      |
| 1, 6  | Remise en état et transformation cabanes, abri ouvert (Burgerwald, Montsingert, Derbaly) | 30, 34, 35 | 120 000          |                 |                | 120 000                      |
|   | <b>Total</b>   |            | <b>1 320 000</b> |                 |                | <b>970 000</b>               |
| Mesures de protection contre les dangers naturels   |  |            |                  |                 |                |                              |
| Arrdt   | Désignation du projet  | N° réf.    | Devis<br>Fr.     | Contribution CH |                | Coûts restants Canton<br>Fr. |
|   |  |            |                  | %               | Fr.            |                              |
| 2   | Mesures d'assainissement Rotebach  | 40         | 250 000          | 35              | 90 000         | 160 000                      |
| 2   | Programme BACH-SAN (assain. ruisseau)  | 41         | 300 000          | 35              | 100 000        | 200 000                      |
|   | <b>Total</b>   |            | <b>550 000</b>   |                 | <b>190 000</b> | <b>360 000</b>               |
| Amélioration de biotopes et protection de la nature |  |            |                  |                 |                |                              |
| Arrdt   | Désignation du projet  | N° réf.    | Devis<br>Fr.     | Contribution CH |                | Coûts restants Canton<br>Fr. |
|   |  |            |                  | %               | Fr.            |                              |
| 2, 6  | Div. améliorations de biotopes (Singine, Vauderens, Teysachaux)                          | 50, 51, 52 | 200 000          |                 |                | 200 000                      |
|   | <b>Total</b>   |            | <b>200 000</b>   |                 |                | <b>200 000</b>               |
| Participation à des syndicats                       |  |            |                  |                 |                |                              |
| Arrdt   | Désignation du projet  | N° réf.    | Devis<br>Fr.     | Contribution CH |                | Coûts restants Canton<br>Fr. |
|   |  |            |                  | %               | Fr.            |                              |
| 1   | Piste d'accès La Combent   | 60         | 130 000          |                 |                | 20 000                       |
| 2   | Diverses participations  | 61         | 1 420 000        |                 |                | 145 000                      |
| 6   | Chemins Pra de la Chaux  | 62         | 60 000           |                 |                | 15 000                       |
|   | <b>Total</b>   |            |                  |                 |                | <b>180 000</b>               |

## 5. CONSIDÉRATIONS FINALES

Depuis des décennies, différents projets sont réalisés avec succès dans les forêts domaniales. Une telle réussite n'a été possible que grâce à l'engagement du personnel de l'Etat et au soutien par le Grand Conseil des programmes d'équipements antérieurs.

Par rapport au passé, il faut constater aujourd'hui que le soutien de la Confédération, dans le cadre des programmes d'économies et suite à l'introduction de la nouvelle péréquation financière, a été massivement réduit. Cela aussi bien au niveau des domaines subventionnables, des taux ainsi que des crédits disponibles. Le présent message tient compte de cette situation, différents projets ayant déjà été supprimés lors de la phase préparatoire. De cette façon, le montant d'investissement à la charge du canton reste dans le cadre des crédits précédant des années 1990 et 1998, ceci malgré l'absence de participation fédérale.

Le présent programme permet, avec un investissement modéré au vu de la surface concernée, d'entretenir la forêt avec des méthodes actuelles et adaptées en réalisant les équipements nécessaires.

Nous vous invitons à adopter le présent projet de décret.

Annexes: – Carte avec vue d'ensemble des projets

- Les fiches signalétiques par projet peuvent être consultées sur le site internet du SFF [http://admin.fr.ch/sff/fr/pub/organisation\\_sff/activites/forets\\_domaniales.htm](http://admin.fr.ch/sff/fr/pub/organisation_sff/activites/forets_domaniales.htm)

### BOTSCHAFT Nr. 108 3. November 2008 des Staatsrats an den Grossen Rat zum Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit für Daueranlagen in Staatswäldern

Entsprechend den Artikeln 29ff des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staats und dessen Ausführungsreglement vom 12. März 1996 unterbreiten wir Ihnen das Projekt eines Dekretes über einen Verpflichtungskredit von 4 470 000 Franken für Daueranlagen in Staatswäldern.

Folgende Investitionsbereiche sind damit verbunden:

- Instandstellung und Verbesserungen von bestehenden Waldwegen
- Bau und Verbesserungen von Betriebsgebäuden
- Freizeit und Erholung im Wald, diverse Gebäude
- Schutzmassnahmen gegen Naturgefahren
- Biotopverbesserungen und Naturschutz
- Beteiligung an Vorhaben von Bodenverbesserungskörperschaften

Das letzte Dekret für den Staatswald betreffend die Umsetzung eines Mehrjahres-Programms (1998–2004) wurde am 11. Mai 1998 vom Grossen Rat verabschiedet und am 18. August 1998 vom Staatsrat promulgiert. Aus verschiedenen Gründen erfuhr das Investitionsprogramm im Staatswald gewisse Verzögerungen, weshalb die 1998 gesprochenen Mittel von 5 262 570 Franken